

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE DES ESPACES VERTS**

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MARS 2014

Sous la présidence de M. Olivier THOMAS, assistait à la réunion :

- Monsieur Olivier THOMAS – Président.

Excusés :

- Madame Liliane PAYS – 1^{ère} Vice-présidente
- Madame Sylvie ALTMAN – 2^{ème} Vice-présidente
- Monsieur Ali SOUMARE – 3^{ème} Vice-président
- Madame Catherine RIBES – 4^{ème} Vice-présidente
- Madame Michèle VITRAC-POUZOLET – 5^{ème} Vice-présidente
- Madame Sophie DESCHIENS – Conseillère Régionale
- Monsieur François DUROVRAY – Conseiller Régional
- Madame Audrey GALLAND – Conseillère Régionale
- Monsieur Franck CECCONI – Conseiller Régional
- Madame Judith SHAN – Conseillère Régionale
- Madame Christiane ROCHWERG – Conseillère Régionale
- Monsieur Michel CAFFIN – Conseiller Régional
- Madame Geneviève WORTHAM – Conseillère Régionale
- Madame Marie-Carole CIUNTU – Conseillère Régionale
- Madame Marie-José CAYZAC – Conseillère Régionale
- Monsieur Jean-Luc TOULY – Conseiller Régional
- Madame Dominique DUVAL – Membre du CESER
- Monsieur Pierre CUYPERS – Membre du CESER
- Monsieur Jean-Pierre RADET – Membre du CESER
- Monsieur Etienne DE MAGNITOT – Personnalité qualifiée
- Monsieur Christian DERAPPE – Personnalité qualifiée
- Monsieur Yannick JAMAIN – Personnalité qualifiée
- Monsieur Christophe HILLAIRET – Personnalité qualifiée

Assistaient en outre les collaborateurs ci-après de l'Agence des espaces verts :

- Monsieur Christian DUBREUIL - Directeur général ;
- Mademoiselle Marie COLSON – Collaboratrice du président ;
- Madame Danielle ATOHOUN – Responsable du pôle secrétariat général, paie et carrières.

Etait également présent :

- Monsieur Jean-Michel PONS – Trésorier Principal

**La séance est ouverte à 11 heures,
sous la présidence de M. THOMAS.**

M. LE PRESIDENT présente l'ensemble des documents remis sur table :

Procès-verbal du Bureau délibérant du 16 avril 2013

Le procès-verbal du Bureau délibérant du 16 avril 2013 est approuvé à l'unanimité.

Procès-verbal du Conseil d'administration du 28 mai 2013

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 28 mai 2013 est approuvé à l'unanimité.

Rapport N° 14-020

Adoption du budget primitif 2014 de l'Agence des espaces verts

Le rapport N° 14-020 est approuvé à l'unanimité.

Ci-dessous les discussions issues de la séance préparatoire.

M. DUBREUIL indique que le budget primitif 2014 est conforme au programme général d'actions qui a été approuvé lors du Conseil d'administration du 11 février 2014.

Il convient avant tout de rappeler le montant de la dotation votée dans le budget régional de décembre dernier, à savoir 21 550 000 euros d'autorisations de programme (AP) :

- 21 050 000 € pour les investissements de l'Agence ;
- 500 000 € pour les projets TEGEVAL.

En crédits de paiements pour l'Agence, il a été voté 22 415 000 euros pour l'investissement et 10 149 000 euros pour le fonctionnement auquel s'ajoute 451 000 € pour payer à l'Agence les surcoûts liés à Pantin.

Sur 1,8 million d'euros, 1,3 million d'euros d'AP pour la TEGEVAL ont été versés par anticipation. En conséquence, le budget d'investissement proposé n'est pas de 21 550 000 euros - qui est la dotation 2014 de la région - mais de 22 850 000 euros. Ce budget va se décliner entre acquisitions aménagement et subventions.

En AP, le montant des acquisitions s'élève à 7,7 millions d'euros.

Sur l'aménagement des espaces verts régionaux, le montant est de 12 millions 650 mille euros.

M. DUBREUIL cite quelques exemples de grands projets :

- Mobiliers d'accueil du public - Ferrières (dép 77)
- Forêt régionale de Ferrières – Abords du village de Ferrières (dép 77)
- Forêt régionale de Ferrières – Fermeture de places de dépôts (dép 77)
- Espace régional du Mont-Guichet (dép 77) - un chemin desservant la partie haute du site et offrant des accès depuis les rues de Montfermeil sera aménagé
- Espace régional de la Vallée de la Marne – Prise de possession du Bois de Brou (dép 77)
- la Tégéval (dép. 91, 94) - les travaux d'aménagement engagés en 2013 - Parc St-Martin à Limeil-Brévannes ; Roseaux Plage Bleue et Parc des Charmilles à Valenton - s'achèveront au printemps 2014. Après l'avis favorable donné par le CGEDD, la validation par l'Etat du projet de passerelle sur la RN406 est attendue. La réalisation de l'ouvrage et de ses abords (Créteil, Valenton) est programmée au 1^{er} semestre 2014 (terrassement, fondations et fabrication de la charpente). L'ouvrage doit être livré début 2016. Des interventions de sauvegarde des milieux naturels sont par ailleurs programmées au fur et à mesure des acquisitions. La Région a voté la participation au projet en AP et CP à hauteur de 1,8M€/an. Elle a affecté 1,3 M€ d'AP fin 2013 et 0,500M € en 2014.
- Espace régional de la Butte Pinson – Etudes préalables à la deuxième tranche d'aménagement du Ruban vert (dép 93-95)
- Espace régional des Buttes du Parisis – Complément pour la première tranche des travaux d'aménagement de la Butte d'Orgemont et études 2^{ème} tranche (dép 95)

Tous ces points concernent l'axe prioritaire 1 : « Participer à la construction d'une métropole agréable à vivre en développant les espaces naturels dans les espaces urbanisés et les nouveaux espaces d'urbanisation ».

Concernant l'axe prioritaire 2 : « En limite d'agglomération, contribuer au maintien des fronts urbains en développant l'agriculture péri-urbaine et l'agriculture biologique », il s'agit de toute une série de prise de possession, de nouvelles acquisitions pour installer des agriculteurs sur les espaces régionaux suivants :

- Bout du Monde (dép 78)
- Vergers de Seine (dép 78)
- Plaine de Pierrelaye (dép 78)
- Ferrières (dép 77)
- Hurepoix (dép 91)
- Orge aval (dép 91)
- Boucles de l'Yerres (dép 91)
- Mont-Guichet (dép 77)

Sur les subventions aux collectivités, la dotation est de 2,5 millions d'euros en AP.

CREDITS DE PAIEMENTS 2014

La section d'investissement est équilibrée et s'élève à la somme de **47,798 M€**.

1) Recettes :

47,798 M€

Les recettes se composent de :

- La dotation votée par la Région en faveur de l'Agence pour 20,615 M€ (chapitre 922) et de la Tégéval pour 1,800 M€ soit un total de crédits de paiement de 22,415 M€. Les crédits hors Tégéval sont en augmentation de 1% (pour mémoire en 2013 18,500 M€) ;
- Les contributions régionales complémentaires d'investissement qui s'élèvent à 2,110 M€ (chapitre 907). Ces crédits de paiement concernent des autorisations de programmes antérieures à 2013 pour les opérations menées sur les réserves naturelles Régionales et la restauration du mur de Grosbois. Par ailleurs, il est inscrit en recette d'investissement (Chapitre 900) le solde des crédits destinés à l'aménagement de la Cité de l'environnement de Pantin pour 1,8 M€ ;
- Le FCTVA pour un montant de 0,117 M€ (chapitre 922). Ces crédits en augmentation de 1% correspondent à la compensation de la TVA au titre des investissements d'équipement réalisés en 2012;
- L'amortissement des biens acquis et des subventions versées pour un montant de 5,082 M€ ;
Cette recette d'ordre budgétaire est la contrepartie de la dotation aux amortissements de la section de fonctionnement inscrite au chapitre 946.
- Le reversement de l'actif 2013 à la Région pour 16,274 M€.
Cette écriture d'ordre budgétaire n'a aucun impact sur l'équilibre réel budgétaire ; en effet ce même montant est inscrit également dans la partie dépenses au chapitre 925.

2) Dépenses :

47,798 M€

Le chapitre 900, réservé aux services généraux s'élève à 4,828 M€ pour :

- Les moyens des services : 0,297 M€ (compte 2188 partiellement)
Renouvellement des matériels pour les centres locaux et pour le siège.
- Dans le projet d'installation des organismes associés à la Cité régionale de l'environnement à Pantin (programme 13), il est nécessaire de prévoir les crédits permettant les travaux d'aménagement des bureaux, l'achat de fournitures, l'installation d'un nouveau système de téléphonie, les réseaux informatiques et l'achat de mobiliers de bureaux pour 4 M€.
- Les moyens informatiques des services : 0,390 M€, (comptes 205 partiellement, 2031 et 21838)
Poursuite du développement de logiciels métiers notamment de gestion patrimoniale et locative. L'acquisition de la nouvelle version de Business Object et du logiciel Photothèque destiné au service Communication. L'évolution du site internet notamment l'espace professionnel (Conseil d'administration). Enfin, 0,136 M€ seront consacrés au développement du système d'information géographique.
- Les moyens de communication : 0,141 M€ (comptes 205 et 2188 partiellement)
Poursuite de la mise en œuvre de nouveaux moyens de communication pour renforcer l'image de l'Agence auprès de tous les publics.

- Acquisition d'espaces verts régionaux (programme 12) :

8,115 M€

Les crédits de paiement dédiés au programme d'acquisitions s'élèvent à 8,115 M€ (compte 2218).

Ils seront principalement affectés à hauteur de 6,480 M€ soit 80% aux acquisitions, et aux honoraires correspondants engagés sur des autorisations de programme des années antérieures dont l'acquisition:

- de la forêt d'Ecouen (95) (81 ha) ;
- de la propriété de la fondation Chabrant Thibault au sein du PRIF des Buttes du Paris ;
- d'une propriété bâtie composée de terres agricoles, d'un parc et de bois (18 ha) à Taverny (95), permettant d'achever la maîtrise foncière du PRIF de Boissy ;
- du bois dit de l'Hôpital (70 ha) dans le PRIF de Verneuil.

Ces crédits seront aussi affectés au paiement des indemnités d'expropriation concernant une propriété de 44 ha au sein du PRIF de Marcoussis (91). Des crédits porteront également sur les opérations liées à la DUP de la Butte Pinson ainsi qu'à celle de Verneuil.

Concernant les opérations nouvelles, des crédits de paiements à hauteur de 1,635 M€ seront consacrés aux opérations suivantes :

- le PRIF du Moulin des Marais où une campagne de prospection est engagée afin de finaliser la maîtrise foncière de cet espace boisé ;
- le PRIF du Mont Guichet où une campagne de prospection est également engagée afin de finaliser la maîtrise foncière de ce site ;
- l'acquisition à l'amiable d'une partie du Bois Saint-Martin ;
- les opérations de déclaration d'utilité publique engagées sur le PRIF de Vernouillet et la réalisation de la Tégéval.

L'Agence poursuivra également ses interventions de veille foncière sur les espaces agricoles en partenariat avec la SAFER.

- Aménagement d'espaces verts régionaux (programme 13 et programme 14) :
11,710 M€

Les inscriptions budgétaires serviront aux aménagements à réaliser relatifs aux opérations des programmes 2009 à 2013 ainsi qu'aux premières dépenses des nouveaux projets 2014 (compte 2228).

Les principales dépenses d'aménagement sont décrites ci-dessous :

- Travaux de prise de possession (Butte Pinson) : 300 000 € ;
- Deuxième tranche d'aménagement de la Butte Pinson : 730 000 € ;
- Projet de fermeture des accès à la Butte Pinson : 200 000 € ;
- Projet d'aménagement et travaux écologiques du Grand-Voyeux : 2 000 000 € ;
- Etudes de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Butte d'Orgemont (Buttes du Paris) : 160 000 € ;
- Travaux d'aménagement de la Butte d'Orgemont (Buttes du Paris) : 700 000 € ;
- Prise de possession et mise en sécurité du Bois de Brou (Forêt régionale de la Vallée de la Marne) : 100 000 € ;
- Réaménagement des accès à la forêt de Bondy sur la commune de Clichy-sous-Bois : 100 000 € ;
- Projet d'aménagement de la Fosse aux Carpes : 380 000 € ;
- Desserte forestière en Forêt de Montgé : 270 000 € ;
- Desserte forestière en Forêt de Bréviande : 100 000 € ;
- Restauration du mur d'enceinte de la forêt de Grosbois : 550 000 € ;
- Remise en état de bâtiments agricoles (Espace régional des Boucles de l'Yerres) : 150 000 € ;
- Etudes pour l'aménagement des bureaux du secteur nord : 100 000 € ;
- Travaux sur les bâtiments : 360 000 € ;
- Démolitions tous sites : 1 650 000 € ;
- Travaux d'investissement sylvicoles : 250 000 €.
- Travaux d'aménagement de la Tégéval : 1 800 000 € ;

Soit pour les grandes opérations un montant total de 9 900 000 € (8,100 M€ du programme 13 et 1,800 M€ du programme 14).

A ces principales opérations s'ajoutent de multiples travaux (démolitions, prises de possession, voirie, élagages, abattages de sécurité...) sur tous les sites : 1 810 046 €

La section de fonctionnement est équilibrée et s'élève à la somme de 19,350 M€.

1) Recettes de fonctionnement : 19,350 M€

Les recettes réelles du budget 2014 s'élèvent à 14,980 M€. Celles-ci, malgré une baisse de la dotation de la Région (- 0,368 M€), sont en légère augmentation de 0,279 M€ (soit + 1%) dû à des recettes exceptionnelles de vente de bois et de servitudes.

Au chapitre 930, services généraux, sont prévus 11,466 M€ (ce montant est en diminution de 3% par rapport au BP 2013) se décomposant ainsi :

- La contribution régionale de fonctionnement s'élevant à 10,149 M€ (compte 747) Après une augmentation de 9% en 2013 par rapport au crédit 2012, la dotation 2014 est en baisse de 3,5% (pour mémoire BP 2013 10,517 M€) ;
- Des contributions régionales complémentaires de fonctionnement qui s'élèvent à 1,111 M€ (compte 747) pour d'une part compenser les charges supplémentaires liées au déménagement à Pantin, et d'autre part financer les opérations spécifiques menées sur l'île de Vaires et sur les Réserves Naturelles Régionales.
- Les loyers à percevoir du patrimoine bâti (compte 752) pour 0,122 M€. Ce poste est en baisse par rapport à 2013 suite aux ventes de cinq maisons sur l'exercice dernier.
- Des remboursements de frais liés aux congés maladie, aux charges d'animation, aux charges des logements et des chèques déjeuners (comptes 641, 708, 758 et 771) pour 0,177 M€. Ce poste est stable par rapport budget 2012.
- La contribution au développement de l'apprentissage perçue au titre des 9 apprentis de l'AEV pour 0,107 M € (compte 738).

Au chapitre 937, patrimoine naturel, 3,513 M€ (ce montant est en augmentation de 25%) provenant essentiellement :

- Des contributions des collectivités locales pour l'entretien des forêts régionales (compte 747) estimées à 2,192 M€ en hausse de 14% en comparaison avec 2013. Ce montant est évalué au vu des réalisations 2013. Il existe néanmoins une incertitude sur le paiement par le conseil général de Seine et Marne de sa contribution de 250 000 €.
- Des recettes issues du domaine (baux ruraux, droits de chasse, fermage, droits de passage, compte 703 et 757) pour 0,668 M€. Une augmentation de 21 % par rapport à 2013 due essentiellement à une recette exceptionnelle de 100 K€ provenant de la constitution de servitudes au bénéfice de la société Immobilière 3F sur un terrain à Montmagny.
- Des recettes issues des ventes de bois pour 0,453 M€, correspondant à l'estimation des coupes mises en vente en 2014. Ce poste est en augmentation de 29% en comparaison avec le budget 2013.

2) Dépenses : 19,350 M€

Les dépenses réelles du budget 2014 sont en progression (+1%) en comparaison avec le budget précédent. Cela montre l'effort de l'Agence pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

Au chapitre 930, services généraux, pour 11,543 M€ sont prévus:

- Charges de personnel et frais assimilés (fonction 0201) pour un total de 6,963 M€. Ce poste reste stable (pour mémoire 6,949 M€ en 2013).

Ce budget tient compte des différentes augmentations prévues à compter du 1er janvier 2014 :

- hausse de la cotisation CNRACL de 1,40 point ;
- hausse de la cotisation versement transport : de 2,6 % à 2,7 %

On notera également la réforme relative à l'organisation des carrières des agents de catégorie C.

Enfin, est également pris en considération le glissement vieillesse technicité (GVT) pour tenir compte des avancements d'échelon, de grade et le renouvellement d'un certain nombre de contrats arrivant à échéance.

- Autres moyens généraux (fonction 0202) pour 4,345 M€ en baisse de 5%. Cette somme permet de faire face aux dépenses courantes de l'Agence :
- Consommables et fournitures diverses (combustibles, carburants, petit équipement, fournitures administratives... compte 60) pour 0,490 M€ ;
- Location de l'immeuble et charges locatives pour 1,810 M€ dont 1,550 M€ pour le loyer et les charges du siège ;
- Travaux d'entretien des bâtiments, de réparations et de maintenance des matériels et véhicules de l'Agence (compte 615) pour 0,495 M€. Ce poste inclut la remise dans l'état d'origine du siège de l'AEV à l'Abbé Groult évaluée à 0,290 M€ ;
- Autres charges de fonctionnement pour 1,078 M€, intégrant les prestations de services notamment tous les contrats informatiques, photocopieurs, téléphoniques, postaux, assurances, nettoyage des locaux. Ces dépenses sont en baisse de 11%.

Au chapitre 937, patrimoine naturel : les dépenses d'entretien des forêts pour 2,629 M€ soit une diminution de près de 10% par rapport au BP 2011.

Dans ce montant sont compris les marchés d'entretien des forêts, mais également les prestations s'ajoutant à l'entretien courant réalisé en interne par les agents forestiers pour 2,519 M€ au lieu de 2,444 M€ en 2013.

Un montant de 0,441 M€ est consacré au gardiennage des sites.

Pour conclure, **M. DUBREUIL** indique que le budget d'investissement est satisfaisant et que le budget de fonctionnement, pour la troisième année consécutive, est très contraint.

M. LE PRESIDENT ajoute que sur le désengagement du Conseil général du Seine-et-Marne, l'AEV a effectivement reçu un courrier du président EBLE le 7 mars et a immédiatement saisi la région de cet état de fait pour lui demander de compenser intégralement cette perte de recettes.

Rapport N° 14-021

Habilitation donnée au président pour signer le marché à bons de commande relatif à l'assistance à des missions d'ingénierie (lot 2) dans la gestion de bâtiments régionaux

Le rapport N° 14-021 est approuvé à l'unanimité.

Ci-dessous les discussions issues de la séance préparatoire.

M. LE PRESIDENT indique que l'AEV est gestionnaire d'un patrimoine bâti composé de plus d'une centaine d'éléments répartis entre des logements (58), des bureaux (8), des centres à matériels (12), des hangars et autres bâtiments assez diversifiés (fermes, forts etc...) (57) et des constructions légères (28).

Ce patrimoine bâti se répartit sur l'ensemble de la région Ile de France, dans les Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF) qui se situent pour la plupart d'entre eux à moins de 40 km de Paris, et nécessite des travaux réguliers d'entretiens et/ou de restauration.

Ce marché a pour objet de sélectionner un ou plusieurs prestataires dans l'accompagnement de l'AEV dans ses missions de gestion et d'entretien de ce patrimoine bâti régional.

Un marché permettant de répondre à ces besoins a donc été lancé en 2011 et renouvelé une fois. Ce marché a pris fin et il a été relancé en appel d'offres ouvert le 03 janvier dernier.

Ce marché à bons de commande est composé de 2 lots. Le lot 1 constitue l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le lot 2 constitue une mission d'ingénierie dans la gestion des bâtiments régionaux.

Le lot n° 1 ne comporte pas de minimum annuel et comporte un montant annuel maximum de 400 000 euros HT.

Le lot n° 2 comporte un montant annuel minimum de 30 000 euros HT et un montant annuel maximum de 300 000 euros HT.

La commission d'appel d'offres réunie le 4 mars 2014, a proposé d'attribuer ce marché à bons de commande à :

– Pour le lot n° 1 (Assistance à maîtrise d'ouvrage dans la gestion de bâtiments régionaux), le marché n'a pas été attribué. Le dossier sera examiné lors d'une prochaine CAO.

– Pour le lot n° 2 (Mission d'ingénierie dans la gestion de bâtiments régionaux) : ABCDOMUS.

Rapport N° 14-022

Habilitation donnée au président pour signer le marché à bons de commande relatif à la fourniture et la pose de mobiliers en bois

Le rapport N° 14-022 est approuvé à l'unanimité.

Ci-dessous les discussions issues de la séance préparatoire.

Mme BELROSE présente des exemples de mobilier, table, banc, des poubelles, des passerelles, des barrières. Elle dévoile également le mobilier d'accueil issu du concours de design lancé en 2012. Un prototype a été installé en forêt de Marcoussis en janvier 2014. L'AEV a une gamme de mobilier d'accueil qui se décline en différents modules.

M. JAMAIN demande en quelle matière est le dessus du mobilier.

Mme BELROSE répond qu'il s'agit d'une plaque métallique. Mme BELROSE indique qu'il y a également dans ce marché de la signalétique stationnelle ou directionnelle. L'idée est d'équiper les différentes forêts de l'Agence.

M. LE PRESIDENT indique que le marché a une durée d'un an, reconductible trois fois de manière expresse.

Les montants minimums et maximums annuels sont les suivants :

Montant minimum	100 000 € HT
Montant maximum	700 000 € HT

La Commission d'appel d'offres de l'Agence des espaces verts, réunie le 4 mars 2014, a décidé d'attribuer le marché à LACHAUX PAYSAGE.

Rapport N° 14-023

Acquisitions foncières

Le rapport N° 14-023 est approuvé à l'unanimité.

Ci-dessous les discussions issues de la séance préparatoire.

Mme VANDEPUTTE indique que dans ce nouveau rapport il est proposé d'acquérir 17ha par neuf promesses de vente pour un montant total de près de 620 000 € :

- 17 hectares dans le bois de Chigny au sein du PRIF de Brosse et Gondoire
 - quelques parcelles au Mont Guichet sur la commune de Chelles dans le cadre de la prospection que l'Agence mène afin de compléter les acquisitions et d'installer des agriculteurs
 - deux propriétés bâties : une à Montmagny dans le périmètre de la Butte Pinson et la seconde à Argenteuil dans le périmètre des Buttes du Parisis afin de permettre la réalisation d'une liaison verte entre les Buttes d'Orgemont et des Châtaigniers.
- Ces constructions seront démolies.

Rapport N° 14-024

DIA ENS

Le rapport N° 14-024 est approuvé à l'unanimité.

Ci-dessous les discussions issues de la séance préparatoire.

Mme VANDEPUTTE indique qu'une décision de préemption est sollicitée pour l'acquisition d'un terrain de 1 032 m² à Groslay dans le Val d'Oise. L'Agence a une DIA au prix de 32 € du m² et souhaite préempter en révision de prix.

Rapport N° 14-025

Approbation de la cession de terrains régionaux situés dans les périmètres régionaux d'intervention foncière de Boissy et de la Fosse aux Carpes

Le rapport N° 14-025 est approuvé à l'unanimité.

Ci-dessous les discussions issues de la séance préparatoire.

Mme VANDEPUTTE indique qu'il est proposé d'approuver deux cessions de terrains régionaux :

- la 1^{ère} dans le périmètre de Boissy sur la commune de Taverny. Il s'agit de céder 129 m² de terrain à un propriétaire riverain ;
- la 2^{nde} se situe sur le périmètre de la Fosse aux Carpes sur la commune de Draveil où l'Agence envisage de céder 244 m² à l'euro symbolique au profit de la commune afin de réaliser un parc de stationnement qui servira à l'espace régional.

Rapport N° 14-026

Approbation du programme d'aménagement des espaces verts régionaux gérés par l'Agence des espaces verts

Le rapport N° 14-026 est approuvé à l'unanimité.

Ci-dessous les discussions issues de la séance préparatoire.

Mme BELROSE indique qu'il est proposé aujourd'hui de voter un programme de 4 430 000 euros, soit un peu plus de 40 % des autorisations de programme.

Mme BELROSE présente quelques opérations principales :

- une opération de démolition aux Buttes du Paris de bâtiments que l'Agence va acquérir ;
- des travaux de création de voirie forestière en forêts de Montgé et de Claye-Souilly et à Rougeau-Bréviande sur des forêts privées acquises récemment et qui manquaient d'infrastructures. Par conséquent, cela engendrait de faibles possibilités de promenades pour les usagers et des possibilités restreintes en matière de gestion.

Plusieurs lignes de travaux de voirie forestière sont envisagées :

- Travaux d'investissement sylvicoles ;
- Démolition d'une ancienne serre à Périgny sur Yerres pour remettre les terres à l'agriculture ;
- Fermeture des accès à la Butte Pinson pour essayer de diminuer les dépôts sauvages d'ordures qui coûtent très chers en entretien ;
- Aménagement et prise de possession dans le bois de Brou ;
- Cheminements à Ferrières ;
- Travaux sur les berges de la Fosse aux Carpes ;
- Prise de possession du bois Colbert et du bois des Carrières à Grosbois ;
- Affectation d'1 800 000 euros pour la TEGEVAL.

Rapport N° 14-027

Approbation de la modification du tableau des effectifs de l'Agence des espaces verts

Le rapport N° 14-027 est approuvé à l'unanimité.

Ci-dessous les discussions issues de la séance préparatoire.

M. DUBREUIL indique qu'il s'agit d'un ajustement. Deux agents qui ont réussi le concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe. Il est donc proposé la transformation de ces deux postes pour nommer les agents concernés dans ce nouveau grade au 1^{er} avril prochain.

(La séance est levée à 11 heures 30.)